



LIGUE DU LUNDI 20H00

SAISON 2026-2027

21 septembre 2026 - 14 juin 2027

TRIPLETTE HDP 70 %

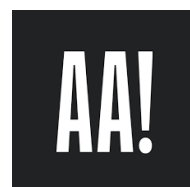
15 ÉQUIPES

4 PARTIES

27 JOURNÉES



Aux Ateliers - Besançon
4 chemin des Trois Croix
25480 Miserey-Salines



■ Article 1 : Lieu et dates

La ligue se déroule du lundi 21 septembre 2026 au lundi 14 juin 2027, Aux Ateliers à Miserey-Salines, selon le calendrier communiqué aux équipes.

L'heure de rendez-vous est fixée à 19h45 pour un début des boules d'essai à 20h00.

Adresse du centre :

**Aux Ateliers
4 chemin des Trois Croix
25480 Miserey-Salines**

■ Article 2 : Format de la ligue

La ligue est ouverte à toutes les joueuses et tous les joueurs, licenciés ou non.

Elle est composée de 15 équipes. La compétition se joue en triplette avec handicap sur 4 parties par journée. Selon les phases de la compétition, certaines équipes pourront être exemptes d'une journée de rencontre conformément au calendrier.

Chaque équipe peut inscrire des remplaçants.

■ Article 3 : Calcul du handicap (70 %)

3.1 Moyenne de départ

Tous les joueurs se verront attribuer une moyenne de départ :

- Pour les joueurs ayant joué la saison précédente : moyenne toutes ligues confondues de la saison 2025/2026 ;
- Si non, mais joueur licencié : moyenne listing ;
- Si non, et joueur sans licence : la première journée de ligue déterminera sa moyenne.

3.2 Calcul de la moyenne de référence pour une journée

Afin d'avoir une moyenne de référence suffisamment fiable pour les premières journées, la moyenne de départ est lissée sur les 4 premières journées jouées par le joueur. Cela permet d'avoir une première journée avec un handicap défini avant le début de la journée et d'éviter de grandes fluctuations de handicap en cas de très mauvaise ou très bonne performance sur les premières journées.

Ensuite, afin de suivre l'évolution de l'état de forme du joueur, la moyenne de référence prendra en compte uniquement les 6 dernières journées jouées.

Le calcul est géré nativement par notre système de gestion de ligues et compétitions LEXER :

- Journée 1 : moyenne de départ ;
- Journée 2 : $(3 \times \text{moyenne de départ} + \text{moyenne sur la ligue actuelle}) \div 4$;
- Journée 3 : $(2 \times \text{moyenne de départ} + 2 \times \text{moyenne sur la ligue actuelle}) \div 4$;
- Journée 4 : $(\text{moyenne de départ} + 3 \times \text{moyenne sur la ligue actuelle}) \div 4$;
- À partir de la journée 5 : moyenne de référence calculée sur les journées déjà jouées ;
- À partir de la journée 7 : moyenne de référence calculée sur les 6 dernières journées jouées.

3.3 Calcul du handicap

$$(220 - \text{moyenne de référence de la journée}) \times 70 \%$$

■ Article 4 : Déroulement de la compétition

La ligue se déroule sur 27 journées et est organisée en trois phases successives.

4.1 – Phase 1 : Grande Petersen – Journées 1 à 15

Les 15 équipes disputent une première phase au cours de laquelle chacune rencontre une fois les 14 autres équipes.

La phase se déroule sur 15 journées. À chaque journée, une équipe est exempte. À l'issue de cette première phase, chaque équipe aura donc disputé 14 rencontres et connu une journée d'exemption.

Les points obtenus au cours de cette première phase sont cumulés conformément à l'article 5.

À l'issue de la 15e journée, un classement général est établi.

Les équipes sont alors réparties en deux poules :

Poule A : équipes classées de la 1re à la 8e place ;

Poule B : équipes classées de la 9e à la 15e place.

Les équipes conservent 100 % des points acquis lors de la première phase.

4.2 – Phase 2 : Petersen par poules – Journées 16 à 22

La deuxième phase se déroule sur 7 journées.

Dans la Poule A, composée de 8 équipes, chaque équipe rencontre une fois chacune des 7 autres équipes.

Dans la Poule B, composée de 7 équipes, chaque équipe rencontre une fois chacune des 6 autres équipes. Une équipe est donc exempte à chaque journée.

Les points obtenus au cours de cette deuxième phase viennent s'ajouter intégralement aux points acquis pendant la première phase.

À l'issue de la 22e journée, un nouveau classement général des 15 équipes est établi sur la totalité des points acquis depuis le début de la saison.

La répartition dans les poules finales est effectuée selon ce classement général :

1re à 5e place : Grande Finale ;

6e à 10e place : Petite Finale ;

11e à 15e place : Consolante.

À l'entrée dans cette troisième phase, chaque équipe conserve 50 % du total des points acquis depuis le début de la saison, sans arrondi.

4.3 – Phase 3 : Finales – Journées 23 à 27

Les trois groupes de finale sont composés de 5 équipes.

Chaque groupe dispute une Petersen sur 5 journées. Chaque équipe rencontre une fois chacune des 4 autres équipes de son groupe et est exempte lors d'une journée.

La Grande Finale détermine les places 1 à 5 du classement définitif.

La Petite Finale détermine les places 6 à 10.

La Consolante détermine les places 11 à 15.

4.4 – Matches de rattrapage de la Poule B

Afin de compenser autant que possible la journée d'exemption supplémentaire rencontrée par les équipes de la Poule B lors de la deuxième phase, des matches de rattrapage seront organisés pendant la phase finale.

Ces rencontres seront programmées lorsque les deux équipes concernées seront simultanément exemptes de leur rencontre de finale. Leur programmation définitive sera communiquée une fois les groupes de finale constitués.

Ces matches restent rattachés sportivement à la Phase 2. En conséquence, afin de respecter la réduction à 50 % appliquée aux points acquis avant la phase finale, 50 % des points obtenus lors de ces matches de rattrapage seront ajoutés au classement de la phase finale.

4.5 – Égalités

En cas d'égalité de points pour déterminer la constitution de la Poule A et de la Poule B, puis la constitution des trois groupes de finale, les équipes sont départagées au meilleur total quilles handicap cumulé depuis le début de la saison.

En cas d'égalité de points au classement définitif, les équipes d'un même groupe de finale sont départagées au meilleur total quilles handicap cumulé sur l'ensemble de la saison.

■ Article 5 : Attribution des points d'un match

Les deux équipes de la journée sont désignées par A et B. Les joueurs de chaque équipe sont désignés par leur position dans l'ordre de jeu. Par exemple, le joueur numéro 1 de l'équipe A est appelé A1.

Pour chaque partie :

- Le joueur réalisant la meilleure partie handicap entre A1 et B1 rapporte 2 points à son équipe, 1 point en cas d'égalité et 0 en cas de défaite ;
- Le joueur réalisant la meilleure partie handicap entre A2 et B2 rapporte 2 points à son équipe, 1 point en cas d'égalité et 0 en cas de défaite ;
- Le joueur réalisant la meilleure partie handicap entre A3 et B3 rapporte 2 points à son équipe, 1 point en cas d'égalité et 0 en cas de défaite ;
- L'équipe réalisant le meilleur total handicap sur la partie remporte 6 points, 3 points en cas d'égalité et 0 en cas de défaite.

Sur la série de 4 parties :

L'équipe réalisant le meilleur total handicap remporte 10 points, 5 points en cas d'égalité et 0 en cas de défaite.

■ Article 6 : Composition des équipes

L'enregistrement des joueurs est ouvert dès 19h00 et jusqu'à 19h45.

L'ordre de jeu est décidé par tirage au sort. L'ordre de jeu et la composition sont définitifs pour la journée.

Les équipes avec joueurs vacants ne seront tolérées qu'en cas de force majeure. Dans ce cas uniquement, l'équipe bénéficiera d'un score « aveugle » de 140 quilles, avec handicap à zéro.

■ Article 7 : Tenue

Tenue libre dans la limite de la décence.

■ Article 8 : Boules en uréthane

Pour la saison 2026-2027, les boules en uréthane restent autorisées dans la ligue, dès lors qu'elles sont autorisées par l'USBC.

■ Article 9 : Conditions de jeu

Un huilage différent sera proposé chaque mois, selon la programmation sportive commune à l'ensemble des ligues organisées Aux Ateliers.

La programmation des huilages est consultable sur : aux-ateliers.com/bowling-sportif

■ Article 10 : Resurfaçage

Le resurfaçage des boules est autorisé entre chaque partie dans un espace réservé. Les boules devront être nettoyées après chaque surfaçage avant leur retour dans l'aire de jeu.

■ Article 11 : Litiges et réserves

L'organisateur de la ligue est Valentin Saulnier.

Tout litige ou cas non prévu dans le présent règlement sera tranché par l'organisateur de la ligue.

En cas d'absence de l'organisateur au moment d'un incident ou d'une contestation, une réserve devra être déposée par l'équipe concernée par email. Elle sera analysée et tranchée dès que possible.

Dans l'attente de la décision, la réserve ne doit entraîner aucune interruption, altercation ou trouble dans le déroulement du jeu. La journée doit se poursuivre normalement.

■ Article 12 : Engagements

L'engagement est fixé à 14 € par journée et par joueur, non payable en QCASH.

■ Article 13 : Récompenses

Toutes les équipes seront récompensées à l'issue de la saison.